

D58/19



Préfecture de  
Seine-Saint-Denis



**CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS  
COMMUN « MOL, JEUNE CITOYEN » PRÉVENTION DES RISQUES VISANT A  
PREVENIR LES VIOLENCES INTER-TERRITOIRES DES JEUNES DE 10 A 16 ANS, A  
TRAVERS DES ACTIONS CITOYENNES ET SPORTIVES**

Entre :

L'État, représenté par le Préfet de la Seine-Saint-Denis  
La Direction académique des services de l'Éducation nationale, représenté par Monsieur le Directeur  
Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis représenté par Monsieur le Président  
La commune des Lilas, représentée par Monsieur le Maire  
La commune de Romainville, représentée par Madame la Maire  
La commune du Pré-Saint-Gervais, représentée par Monsieur le Maire  
Citéo, représenté par sa Directrice  
France médiation, représentée par son Directeur

## **PREAMBULE**

En lien avec les établissements scolaires, les villes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et de Romainville, le Département, la Préfecture de Seine-Saint-Denis se sont engagés dans une démarche de prévention des violences inter-territoires des jeunes de 10 à 16 ans.

Ce plan s'intègre notamment dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) existant sur la ville de Romainville, du Pré-Saint-Gervais et en construction aux Lilas. En effet, l'un des axes prioritaires est de renforcer la prévention de la délinquance des mineurs et jeunes majeurs.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la délinquance, de déterminer les conditions dans lesquelles les villes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et de Romainville organisent et financent en commun la mise en place d'un parcours de prévention contre les violences inter-territoires. Les villes des Lilas, du Pré-Saint-Gervais et de Romainville s'engagent à mener en commun des actions de prévention, selon le tableau joint dans le courant de l'année scolaire 2019-2020. Ce parcours prévoit un tronc commun aux trois villes, des temps forts et des spécificités par villes. La création d'un parcours réside dans le souhait de toucher tous

les jeunes du territoire, en fonction de leurs âges, du CM2 au lycée, d'assurer une continuité et de garantir une cohérence globale aux messages de prévention. Les médiateurs scolaires seront pleinement associés à ces actions. Divers partenaires sont également susceptibles d'intervenir (DSDEN, CDAD, ...). Cette convention précise les modalités d'actions et de financement.

## **Article 2 : Etat des lieux partagé**

Les actions proposées reposent sur un état des lieux partagé par les différents partenaires institutionnels : les trois villes, l'éducation nationale, les délégués du préfet, la police nationale, les polices municipales, la justice, les services sociaux, la protection judiciaire de la jeunesse. Ce diagnostic a notamment fait émerger des problématiques inter-quartiers et inter-territoires.

## **Article 3 : Actions prévues et durée de l'action**

Le parcours prévoit des temps à l'attention de 3 publics :

### **A) A l'attention des jeunes : des interventions dans les classes de CM2, du collège et de la Seconde, ponctuées par des temps forts partagés entre les villes ainsi que des actions sur un public ciblé, repéré dans des logiques de groupe, à risques ou en fragilité :**

#### **1. Un rapprochement justice-jeunes en partenariat avec les chefs d'établissement et le proviseur vie scolaire de l'Education Nationale**

##### **a. L'exposition « Question de Justice 13-18 ans » ou « 9-13, moi jeune citoyen » de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :**

###### Public :

Classes de 6<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, toute classe de chaque niveau, soit :

- 8 classes au collège Gustave Courbet de Romainville
- 4 classes au collège Pierre-André Houël de Romainville
- 8 classes à collège Marie Curie des Lilas
- 8 classes à Jean-Jacques Rousseau du Pré-Saint-Gervais

###### Objectifs :

L'exposition de la Protection Judiciaire de la Jeunesse contient des panneaux d'affichage et un jeu questions-réponses portant sur des thèmes variés allant du droit civil des enfants au droit pénal :

- Connaissance des droits et devoirs des mineurs
- Découverte de la justice des mineurs

###### Actions :

Exposition d'1h30, en demi-groupes.

- L'exposition 9-13 ans pourra être présentée par les médiateurs présents au sein des collèges. Afin d'animer l'exposition, il sera fait appel à plusieurs professionnels partenaires qualifiés tels que les délégués cohésion police population avec les médiateurs scolaires formés, les juristes du CDAD, les formateurs de la DTSP, la DSDEN à travers la correspondante école-justice, la mission vie scolaire, des magistrats du siège ou du Parquet, les professionnels des maisons de justice et du droit et des volontaires des collectivités ayant des compétences avérées.

- L'exposition 13-18 ans pourra être présentée par soit des professionnel.le.s de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de services habilités par la Justice ou de l'Education Nationale. *Commentaire : en complément des professionnel.le.s cités ci-dessus, l'option de l'intervention des Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants est envisagée. Il s'agirait d'un binôme de volontaires en service civique au sein du Défenseur des Droits, formé et prêt à intervenir dans les collèges sur les droits des enfants. Une sensibilisation particulière des élèves à la violence pourra être dispensée dans ce cadre.*

Chaque intervenant sera sensibilisé en amont sur la problématique du territoire, qui est celle des rixes entre bandes. Les interventions devront obligatoirement traiter cet aspect afin de débattre avec les jeunes.

###### Budget :

5000€ (pour l'expo 9-13 ans). L'expo 13-18 ans pourra être prêtée par la PJJ et d'autres villes

Prise en charge logistique des villes :

- Chaque ville s'engage à assurer la logistique (transport, montage, organisation avec le(s) collègue(s), intervention des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, démontage, transfert de l'exposition aux autres villes) ainsi qu'à utiliser l'exposition, en accord avec le chef d'établissement, durant 1 mois dans le(s) collègue(s) de sa ville.
- Dates à définir

**b. L'intervention de Juris Secours :**

Public :

Toutes les classes de 5<sup>ème</sup>

Objectif :

Débattre sur les questions sociales : racisme, sexisme, discriminations, harcèlement, cyber-violences, etc.

Actions :

Interventions d'1h30 par classes par les juristes et avocats de l'association

Budget :

3000€

**2. Un rapprochement police-jeunes**

**a. Visite du poste de police municipale par les élèves de CM2**

Public :

Toutes les classes de CM2

Objectif :

Créer un lien entre les policiers municipaux et les élèves afin de déconstruire les représentations respectives

Actions :

Visite de 45 minutes par classe

**b. Journée sportive et citoyenne encadrée par les policiers bénévoles de Prox Raid Aventure (juin ou septembre 2019) :**

Public :

Classes de CM2 et de 6<sup>ème</sup>

Objectifs :

- Rapprocher les jeunes entre eux par le faire ensemble et la constitution de groupes de jeunes provenant des différentes villes représentées
- Rapprocher les jeunes et la police

Actions :

Une journée mutualisée avec la présence des jeunes des trois villes.

En 2019, l'action sera organisée aux Lilas.

- Ateliers divers et variés : escalade, foot, rugby, boxe/lutte, laser game, gestes et techniques de police, parcours d'obstacles en tenue de maintien de l'ordre, Initiation au secourisme, Self défense, Piste routière

Budget :

3700€

Prise en charge logistique des villes :

- La ville des Lilas s'engage à recevoir en 2019 le Prox Raid Aventure sur son territoire
- Chaque ville s'engage à co-organiser la journée
- Chaque ville s'engage à faire la communication du projet et à faire participer des jeunes de son territoire

### 3. Des projets visant à prévenir les violences interterritoriales

#### a. Le Théâtre-Forum (janvier à avril 2019) :

##### Public :

Classes de 4<sup>ème</sup> :

- 1 classe de 4<sup>ème</sup> par collège participe aux ateliers (séparément en phase 1 et toutes les classes ensemble en phase 2 et 3)
- Retransmission d'une vidéo aux autres classes du niveau de 4<sup>ème</sup> avec organisation d'un débat

##### Objectifs :

- Proposer une action de prévention/médiation pour amener les jeunes à porter une réflexion autour des déclencheurs et des escalades de violences entre jeunes de territoires voisins « rivaux » (Le Pré Saint-Gervais – Les Lilas – Romainville)
- Fédérer les acteurs de la communauté éducative pour favoriser la continuité, la cohérence et la complémentarité entre les différents espaces et temps de l'adolescent dans son parcours vers l'âge adulte
- Créer du lien entre les territoires voisins pour prévenir les conflits entre jeunes
- Donner à chaque enfant la possibilité de se construire comme un citoyen épanoui et éclairé à travers un parcours éducatif riche et correspondant à ses besoins et ses aspirations

##### Actions :

- Intervention de Zohra Courtois, comédienne de la Compagnie Entrées de Jeu dans les différents collèges des trois villes : médiation et théâtre
- Réalisation d'une vidéo déclinable dans toutes les classes du niveau de 4<sup>ème</sup>

##### Budget :

6200€ dont 2500€ pris en charge par le Département de la Seine-Saint-Denis

##### Prise en charge logistique des villes :

- Montage administratif et financier
- Coordination des intervenants

#### b. Le projet sportif :

##### Public :

3 jeunes de chaque ville, ciblés dans les dispositifs d'ACTE (Accueil des Collégiens Temporairement Exclus) et/ou du PRE (Programme de Réussite Educative)

##### Objectifs :

- Extérioriser les énergies dans un cadre fixé (via des séances de sport de combat)
- Proposer une action de prévention/médiation pour amener les jeunes à porter une réflexion autour des déclencheurs et des escalades de violences entre jeunes de territoires voisins « rivaux » (Le Pré Saint-Gervais – Les Lilas – Romainville)
- Travailler sur les relations conflictuelles entre "bandes"
- Créer du lien social entre les territoires voisins (Le Pré Saint-Gervais, Romainville, Les Lilas) pour prévenir les conflits entre jeunes

##### Actions : Dans chaque ville : temps de médiation

Ensemble : 5 séances + 1 temps convivial fin juin 2019

##### Budget :

1000€

##### Prise en charge logistique des villes :

- Chaque ville s'engage à mettre à disposition un gymnase (ou tout autre lieu) pour 1 séance sur son territoire
- Chaque ville s'engage à cibler 3 jeunes qui ont fait partie d'ACTE ou du PRE

#### 4. Des projets centrés sur la prévention de l'utilisation des réseaux sociaux

##### a. Le Permis internet :

Public :

Classes de CM2

Objectif :

Education critique aux médias, étudier et critiquer les sources

Actions :

- **Etape 1 :** L'intervenant, expert dans la prévention en milieu scolaire, présente en classe l'opération Permis Internet pour les enfants. Il alerte les enfants sur les risques et les motive à passer leur permis afin d'être bien préparés à vivre l'aventure Internet en toute sérénité. Il distribue à chaque élève son code de bonne conduite sur Internet et remet le kit pédagogique à l'enseignant.  
Le kit pédagogique comprend : un DVD qui permet d'aborder le contenu (vidéos, témoignages, quiz), une affiche récapitulative des engagements de l'enfant, 30 codes de bonne conduite sur internet distribués aux enfants lors de la 1ère intervention en classe, 30 Permis Internet.
- **Etape 2 :** L'enseignant dispense la formation (en 4 à 5 séances de 30 minutes environ chacune) grâce au DVD fourni dans le kit et au code remis à chaque enfant.
- **Etape 3 :** L'intervenant revient dans la classe pour faire passer aux élèves, avec l'enseignant, l'examen du Permis Internet grâce à la fiche d'examen présente dans le kit pédagogique.
- **Etape 4 :** A l'issue de ces sessions de formation, le Permis Internet est remis à chaque enfant afin de marquer son engagement solennel à être un internaute responsable.

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

Délégué cohésion police-population pour la ville de Romainville

##### b. Les réseaux sociaux :

Public :

Classes de 6<sup>ème</sup>

Objectif :

Education critique aux médias, étudier et critiquer les sources, expliquer les dangers liés à l'usage d'Internet

Actions :

Interventions d'1h30 par classe

Cette intervention sera la continuité et l'approfondissement du permis internet qu'auront passés les élèves l'année précédente.

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

Délégué cohésion police-population pour la ville de Romainville

#### 5. Expérimentation en 2<sup>nde</sup> en fonction des attentes des Proviseurs et de la faisabilité

Public :

Classes de 2<sup>nde</sup>

Objectif :

Prévenir les violences inter-territoires, prévenir les violences intrafamiliales, le harcèlement, les violences intrafamiliales

Actions :

Interventions d'1h30 par classe par l'intervenante sociale au commissariat accompagnée d'un autre professionnel (policier ou juriste)

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

ISCG et professionnels de terrain

**6. Temps forts et festifs à partager :**

**a. Etudier la possibilité d'organiser la fête de la laïcité en commun**

Public :

Toute classe de CM2, 6<sup>ème</sup> et Seconde

Objectif :

Impliquer les élèves dans la création d'un projet autour de la laïcité, à travers une fête organisée le 9 décembre, date de commémoration de la loi du 9 décembre 1905.

Actions :

Prévoir des temps de partage et des temps communs entre les villes le jour J

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

Villes et établissements scolaires

**b. Semaine de prévention commune et partagée en janvier 2020 à organiser**

Public :

Toute classe intéressée par le projet

Objectif :

Mêler les publics lors de temps de rencontre autour de la prévention au sens large : lutte contre la violence, risques liées à l'embrigadement notamment

Actions :

Prévoir des temps de partage et des temps communs entre les villes pendant la semaine

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

Villes et établissements scolaires

**c. Action contre la faim**

Public :

Objectif :

Mêler les publics lors des temps de rencontre par la course contre la faim qui vise à collecter des fonds pour l'association

Actions :

Prévoir des temps de partage et des temps communs entre les villes pendant la journée

Budget :

Gratuit

Prise en charge :

Villes et établissements scolaires

**B) A l'attention des professionnels, à travers des formations qui mêlent les territoires**

La présente convention prend en compte l'importance des échanges entre les villes, notamment l'importance d'une connaissance commune ainsi que d'un but commun. Par exemple, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques a formé les professionnels de la ville de Romainville en 2018 et est en train de former les professionnels de la ville des Lilas. En conséquence, cette formation commune permet aux villes de bénéficier des mêmes acquis et connaissances et ainsi de pouvoir avoir une réelle valeur ajoutée à travailler ensemble.

Il serait donc envisageable d'échanger et de se former ensemble tout au long de l'année par le biais d'interventions d'experts existants sur chacune des villes. D'autres formations sur les réseaux sociaux, l'égalité filles-garçons, les compétences psycho-sociales, la posture des professionnels sur les violences et lors des bagarres, la playdologie etc pourraient être partagées.

**C) A l'attention des familles, à travers des temps en commun**

La présente convention prend également en compte l'importance du rôle des familles dans la prévention des risques. En effet, le rôle éducatif des parents étant indispensable, il convient d'organiser des temps en commun :

- Une marche exploratoire dédiée aux femmes et aux jeunes filles
- Un café-débat sur les violences éducatives organisé par la maison des parents
- Des temps d'échanges, en lien avec l'Ecole des parents et des éducateurs

**Pièce jointe : tableau du parcours « jeune et citoyen » - prévenir les risques**

Les actions proposées dans ce parcours devront être mises en œuvre dans le courant de l'année 2019.

**Article 4 : Modalités pratiques**

Chaque partenaire devra contribuer à la bonne réalisation de ces actions, en apportant des aides logistiques, matérielles et humaines, de manière équitable. Pour cela, un tableau de recensement sera établi afin de prendre en compte les temps ETP et les aides afférentes.

La prise en charge logistique des villes pour 2019 a été détaillée plus haut dans chaque projet.

**Article 5 : Modalités financières**

Le budget global des actions s'élève à 28020€. La ville de Romainville assure le paiement des prestations et recevra la subvention de l'Etat, validée en 2018, à hauteur de 14 511€.

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'engage à prendre part à ces actions, à hauteur de 2500€.

Les trois villes s'engagent à prendre en charge le reliquat, soit 10508€, selon une répartition définie au prorata de la population de chaque ville, soit 34% pour Les Lilas, 26% pour Le Pré-Saint-Gervais, 39% pour Romainville. Les appels de fonds seront réalisés une fois par an par la ville de Romainville.

## Article 6 : Suivi et évaluation

Un bilan sera présenté en fin d'année 2019, en tenant compte des indicateurs suivants :

1. Baisse des tensions, des conflits, des rixes
2. Baisse des incidents au sein des établissements scolaires et dans la rue
3. Baisse des exclusions définitives
4. Evaluation chiffrée à travers les mains courantes et remontées des signaux faibles entre partenaires
5. Mesurer le climat scolaire

## Article 7 : Durée, révision ou dénonciation de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature des parties.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction sauf en cas de dénonciation d'une ou de plusieurs des parties. Elle pourra être révisée à tout moment d'un commun accord ou à la demande de l'une ou des autres parties. Cette demande devra être formalisée par courrier en recommandé avec accusé de réception avec préavis d'un mois. Toute modification devra faire l'objet d'un avenant daté et approuvé par les signataires de la présente convention. Elle pourra être dénoncée à tout moment d'un commun accord ou à la demande de l'une ou des autres parties, à charge pour elles d'en faire la demande écrite par courrier en recommandé avec accusé de réception, avec un préavis d'un mois.

Fait à Romainville, le

1/0 Le Préfet de la Seine-Saint-Denis  
La Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Fadela DUMARTEA

Le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale

Le Maire des Lilas



Le Maire de Romainville

Corinne VALLS

Le Maire du Pré-Saint-Gervais



Le Maire,  
Vice-présidente  
du Conseil Départemental

La Directrice de

Le Directeur de France médiation